

Ambérieu-en-Bugey et Vaux-en-Bugey

Le recours de son apprenti malien rejeté, un patron boucher en colère

Un patron boucher, Jérôme Lièvre, se bat pour qu'on délivre un titre de séjour à son apprenti, Malien. À la suite d'une obligation de quitter le territoire français, le recours devant le tribunal administratif de Lyon a été rejeté. Ibrahim Bocoum va faire appel.

Le recours d'Ibrahim Bocoum, 19 ans, domicilié à Ambérieu-en-Bugey et titulaire d'un CAP boucherie, a été rejeté. Le jeune Malien demandait un titre de séjour. Après une audience en date du 17 octobre, le tribunal administratif de Lyon a rendu public sa décision, le 7 novembre.

Arrivé en France en novembre 2020, après un long voyage depuis Bamako puis la Libye et l'Italie, le jeune Malien avait été pris en charge par l'aide sociale à l'enfance du Département jusqu'à ses 18 ans, et a suivi un CAP boucherie au sein du centre des apprentis du Cecof.

« Il est motivé et travailleur »

Son employeur, le boucher Jérôme Lièvre, gère deux magasins (l'un à Ambérieu-en-Bugey, l'autre à Vaux-en-Bugey). Il est révolté par cette décision. Il pensait bien que le recours auprès du tribunal administratif de Lyon allait aboutir à l'octroi d'un titre de séjour. C'est la déception. « Franchement, c'est incompréhensible. Ibrahim est une bonne personne. Il est motivé et travailleur, je voulais le prendre pour un brevet professionnel et il devait commencer la vente. Là, il n'a plus le droit de travailler depuis juin. En boucherie, on a aussi des difficultés à recruter, c'est un secteur en tension. »

Le boucher reprend : « Il a réussi son CAP avec un 17 à l'oral en français, il s'est toujours bien comporté ce soit au Cecof ou chez moi. Il n'est pas dangereux et veut



Ibrahim Bocoum avec son diplôme de CAP boucher et son patron, Jérôme Lièvre, dans son magasin de Vaux-en-Bugey. Photo Olivier Callamand

juste travailler, s'intégrer. L'autre apprenti qui était avec Ibrahim, mineur isolé originaire du Burkina-Faso, a obtenu son titre de séjour. »

« Je ne vais pas l'abandonner »

Le 15 juin dernier, Jérôme Lièvre avait lancé une pétition qui avait recueilli environ 2 000 signatures, et médiatiser son action à la suite de l'OQTF (obligation de quitter le territoire français) décidée via un arrêté de la préfète de l'Ain à l'encontre de son apprenti. Après le rejet du recours, le patron boucher veut poursuivre le combat.

« Je ne vais pas l'abandonner, on va faire appel de ce recours et se battre pour le garder avec nous. On évoque des anomalies dans les papiers fournis mais un mauvais coup de tampon, c'est secondaire pour moi. On veut juste un titre de séjour d'un an pour commencer », lance Jérôme Lièvre.

Patrons Solidaires suit le dossier

Patricia Hyvernat, la boulangère fermière de La Chapelle-du-Châtelard, avait fait la grève de la faim pour régulariser Yaya Bah, son apprenti d'origine guinéenne. Elle est désormais présidente de Patrons Solidaires depuis 2022. L'association nationale reçoit de nombreuses demandes, des appels au secours des patrons dans la même situation que le boucher Jérôme Lièvre. « Nous sommes attentifs à ce dossier. Il ne faut surtout pas se décourager. Yaya avait eu deux obligations de quitter le territoire français. Mougna, qui a fait l'émission *Objectif Top Chef*, en a eu cinq. Ils ont été régularisés. Ibrahim a aussi un parcours

Cet appel doit être déposé devant la cour administrative d'appel dont dépend le tribunal qui a rendu la décision. Toutefois, il ne suspend pas l'exécution de l'OQTF.



Patricia Hyvernat, présidente de Patrons Solidaires. Photo Serge Spadiliero

vertueux, a des liens avec son patron et il est important dans son entreprise. Une rature sur un document civil malien ne peut constituer une raison valable », souligne Patricia Hyvernat.

Le délai d'appel est d'un mois à partir de la notification du jugement du tribunal. La présidente de l'association Patrons Solidaires, Patricia Hyvernat, s'est saisie du dossier

L'authenticité des documents maliens pointés du doigt

Trois éléments principaux avaient été mis en évidence dans l'arrêté de la préfète de l'Ain du 8 juin 2023 pour justifier le refus de la délivrance d'un premier titre de séjour : les documents d'état civil produits par Ibrahim Bocoum ne respectent pas le droit malien et sont irrecevables au regard de l'article 47 du Code civil français, le pétitionnaire n'a pas démontré être isolé dans son pays d'origine dans lequel il a vécu l'essentiel de son existence et il rencontre des difficultés dans la compréhension et la maîtrise et de la langue française.

Dans le jugement rendu le 7 novembre par le tribunal administratif de Lyon, l'authenticité des documents d'état civil fournis a été de nouveau pointée du doigt. « Il ressort des pièces du dossier que le jugement supplétif d'acte de naissance de M. Bocoum comporte des irrégularités au regard du code de procédure civile commerciale et sociale malien. [...] Le ressort également des pièces du dossier que l'extrait d'acte de naissance et l'acte de naissance de M. Bocoum présentent différentes anomalies. [...] Ainsi, compte tenu de l'ensemble des anomalies de forme et d'incohérences relevées par la préfète de l'Ain, [...], l'autorité administrative a pu légalement estimer que les documents d'état civil produits à l'appui de la demande de titre de séjour présentée par M. Bocoum ne pouvaient être regardés comme faisant foi. »

« Je me demande ce qu'il m'arrive, pourquoi j'ai mérité cela ? », lâche Ibrahim Bocoum. ● Olivier Callamand

Château-Gaillard • La distribution du calendrier des pompiers va commencer

Comme chaque année à cette époque, les sapeurs-pompiers vont rendre visite à l'ensemble des habitants de la commune pour proposer leur calendrier.

Celui-ci a été élaboré par Claude Aubry, président de l'Amicale des sapeurs-pompiers, et retrace l'activité de l'année écoulée.

Cette tournée permet également de maintenir le contact entre la population et les soldats du feu, qui, il faut le rappeler, sont tous des volontaires.



Le président de l'Amicale des sapeurs-pompiers, Claude Aubry. Photo Patrick Guinot

Ambérieu-en-Bugey • Une collecte de jouets sur le marché au profit des Restos du cœur

Les dirigeants de l'agence d'Ambérieu de Century 21 étaient, mercredi matin, sur le marché d'Ambérieu pour leur traditionnelle collecte annuelle de jouets. Depuis 2013, Century 21 se mobilise localement à l'approche de Noël pour cette action.

Jouets, livres, jeux de société, peluches qui ne servent plus sont déposés à l'agence au 127, rue Alexandre-Bérard ou dans les points de collectes. Ces jouets seront remis aux Restos du Cœur qui se chargera de la redistribution.



Les dirigeants de Century 21 étaient au marché, mercredi, pour la collecte de jouets. Photo Jean-Marc Perrodet